





Bordereau de signature

DEL2017_0129



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/07/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/07/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-07-07)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2017_ 0129

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à 21h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme NATALE, M.SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M.VISKOVIC, Mme NAKACH, M. RATOUCNIAK, Mme NEDJARI, Mme JULIAN, M.FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme MONIER, M.NYA NJIKÉ, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, M.BARDET, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. TIENG qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
M.BEAULIEU qui a donné pouvoir à M.CALAMITA,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à Mme NATALE,
Mme CAMARA qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,
Mme ROTOMBE qui a donné pouvoir à M.DIOGO,
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES,
M.ROSENMANN qui a donné pouvoir à M.FONTAINE,
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à Mme JULIAN.

ABSENTS : Mme PELLICOLI, M.NGUYEN et Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain FONTAINE

Point 13 : Attribution de l'aide à Projet Jeunes Majeurs - Echange universitaire au Canada

- suite DEL2017_ 0729

portant sur l'attribution de l'aide à projet Jeunes Majeurs - échange universitaire au Canada - Madame SEGHIRI Inès - (3)

ENTENDU l'exposé de Mme TROQUIER, Maire-adjointe chargée de la Jeunesse et de la Citoyenneté,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de procéder à l'affectation de provisions de subventions aux personnes de droit privé votées au Budget Primitif 2017 comme il suit :

	BP 2017	Affectation au CM du 29/05/2017	Affectation au CM du 30/06/2017	VOTE
Jeunesse 67-6745/422				
Provision Subventions aux personnes de droit privé	2500,00			
<u>Aides déjà allouées</u>		700,00		
<u>Aides au « Projet voyage étudiant »</u>			300,00	UNANIMITÉ
Madame Inès SAGHIRI				

*a présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
D. Vachez
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 07 JUIL. 2017
Publié le 07 JUIL. 2017

"Acquitté en PREFECTURE le:" 07/07/2017